



Appel à contribution

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations-Unies aux droits de l'homme
conformément à la résolution 54/25 du Conseil des droits de l'homme**

**« Un univers sportif exempt de racisme, de discrimination raciale, de
xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »**

La Manif Pour Tous
115 rue de l'Abbé Groult
75015 Paris
France

Juristes pour l'enfance
23 rue Royale
69001 Lyon
France

La Manif Pour Tous et Juristes pour l'enfance remercient le Haut-Commissaire des Nations-Unies aux droits de l'homme pour cet appel à contribution sur l'univers sportif exempt de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Depuis sa création, La Manif Pour Tous intervient dans le débat public national français pour défendre le droit des femmes et le droit des enfants. Organisme consultatif auprès de l'ONU depuis 2016, l'association poursuit son travail en intervenant auprès des États-Membres en alertant la communauté internationale sur le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Juristes pour l'enfance réunit des juristes et des personnes investies auprès de l'enfance désirant mettre leur expertise au service de la défense des droits des enfants. Titulaire du statut ECOSOC, l'association intervient régulièrement en s'appuyant sur son expertise développée depuis 2008 et ses travaux d'étude et de recherche pluridisciplinaire.

Fortes de leur expérience et de leur expertise, les deux associations aimeraient, à l'occasion de cet appel à contribution, attirer l'attention du Haut-Commissaire sur un point particulier nécessaire pour assurer un univers sportif exempt de racisme, discrimination raciale, xénophobie et d'intolérance : l'inclusion des athlètes trans dans les compétitions et plus particulièrement celle des hommes biologiques ayant choisi de devenir des femmes et de concourir dans les catégories féminines.

Cette question surgie dans le débat public depuis quelques dizaines d'années empêche la mise en place effective d'un univers sportif exempt de d'intolérance, de racisme et de discrimination.

En effet, l'inclusion, parfois à marche forcée, de ces athlètes est source de violence psychologique et même parfois physique pour les femmes athlètes.

Depuis quelques années, les athlètes s'identifiant en tant que femmes réclament le droit de participer aux compétitions de sport féminins arguant que leur exclusion serait discriminatoire. Leur principal argument : s'identifier en tant que femme serait suffisant pour les faire participer aux épreuves de compétitions féminines au même titre que les femmes biologiques.

Si accéder à cette demande est une réponse à la souffrance des personnes trans qui réclament, pour leur bien-être, d'être intégrés aux catégories correspondant à leur identité de genre, elle entraîne cependant une nouvelle forme de discrimination auprès des femmes et des filles du monde entier.

En effet, l'inclusion des athlètes trans dans les catégories féminines rend impossible toute compétition loyale, induit une rupture d'équité entre les athlètes et condamne les athlètes féminines à une immense perte de chance.

Ainsi, l'athlète Lia Thomas qui écrase le championnat universitaire américain en 2022, Ceci Teifer pour le championnat national universitaire américain d'athlétisme en 2019, Ayden Gallagher pour les championnats inter-lycées américains de 200m en 2024, la victoire de Halba Diouf lors des épreuves départementales de 200 m féminin en France qui lui permet de se hisser à la 58eme place mondiale féminine alors que l'athlète stagnait à la 980^{ème} place mondiale masculine... les exemples se multiplient.

Un avantage qui se confirme non seulement dans les faits mais aussi dans la littérature scientifique. Ainsi, le Dr Gregory Brown explique ainsi dans une déclaration de 2020¹, qu'à un haut-niveau de compétition sportive les hommes ou les adolescents ont sans aucun doute un « avantage de performance ».

Pourtant, malgré ces constats et ces alertes, les différentes fédérations sportives multiplient les ouvertures à l'égard des athlètes transgenres.

Ainsi, le Comité Olympique a publié en novembre 2021 un « Cadre sur l'équité et la non-discrimination sur la base de l'identité sexuelle et l'intersexuation² » qui prévoit dans ses principes une « présomption de non-avantage » précisant que « les athlètes devront être autorisés à concourir dans la catégorie qui correspond le mieux à l'identité sexuelle dans laquelle ils se reconnaissent ».

De son côté la Fédération Internationale de Natation indique que « les athlètes transgenres d'homme à femme (femme transgenre) et les athlètes avec un DSD 46XY dont le sexe légal et/ou l'identité de genre est féminin sont éligibles pour concourir dans la catégorie féminine dans les compétitions mondiales aquatiques et dans d'autres événements reconnus par World Aquatics »³.

En mai 2021, la Fédération Française de Rugby a publié les nouvelles règles autorisant non seulement « les personnes transgenres qui ont une assignation de genre de jouer dans leur catégorie de leur état civil » mais également « les personnes transidentitaires, des personnes en cours de transition. »⁴. Ces recommandations sont particulièrement troublantes dans un sport de contact où la fédération internationale elle-même, World Rugby, souligne pourtant qu'une joueuse femme biologique a « au moins 20 à 30% de risques supplémentaires » de blessures lorsqu'elle est plaquée par une femme transgenre ayant eu une puberté masculine⁵. La Fédération internationale ajoute même que « compte tenu des connaissances disponibles concernant les effets de la réduction de la testostérone sur ces attributs physiques dans le cas

¹ https://ndlegis.gov/prod/assembly/67-2021/testimony/SJUD-1298-20210316-9010-F-STELZER_BETH.pdf

² CADRE DU CIO SUR L'ÉQUITÉ, L'INCLUSION ET LA NON-DISCRIMINATION SUR LA BASE DE L'IDENTITÉ SEXUELLE ET L'INTERSEXUATION (novembre 2021)

<https://stillmed.olympics.com/media/Documents/News/2021/11/Cadre-du-CIO-Equite-Inclusion-Non-discrimination-2021.pdf#page=3>

³ WORLD AQUATICS – COMPETITIONS REGULATIONS (Janvier 2025)

https://resources.fina.org/fina/document/2025/02/03/18c51630-8658-454f-9c82-6bf44bbbe766/Competition-Regulations_January-2025_Clean.pdf

⁴ <https://www.ffr.fr/actualites/federation/la-ffr-sengage-pour-linclusion-des-trans-identitaires-dans-le-rugby>

⁵ <https://www.world.rugby/news/591776/world-rugby-approves-updated-transgender-participation-guidelines>

des femmes transgenres, il a été convenu que la sécurité et l'équité ne pouvaient actuellement pas être assurées pour les femmes qui jouent contre les femmes transsexuelles dans un rugby de contact. »

L'inclusion des athlètes trans dans les catégories féminines est donc non seulement une perte de chances pour les femmes mais également, comme on peut le constater avec le rugby, une mise en danger physique dans certains cas.

Devant cette rupture d'égalité et ces risques, de nombreuses voix s'élèvent. Ainsi, Martina Navratilova dénonçait en 2019 une « prime à la triche et une punition pour les innocents »⁶. Après avoir rappelé que la différence des sexes était une réalité biologique et que la gommer était briser le principe d'avoir une compétition équitable, Martina Navratilova a subi des pressions et a dû présenter des excuses publiques. Plus grave, d'autres athlètes ayant partagé publiquement ce même point de vue, ont eu des problèmes avec leurs sponsors. Kelly Holms, athlète américaine, s'est vue désavouée publiquement par son sponsor après avoir subi une campagne publique de dénigrement.

Plus largement, la plus grande place accordée aux athlètes trans dans les compétitions féminines met directement en danger les femmes. Ainsi, pour présenter sa ligne de vêtements de sport féminin, Nike a choisi une personne trans : Dylan Mulvaney. Un choix qui pourrait n'être qu'un coup marketing si en parallèle la même marque n'avait pas menacé de pénaliser Allyson Felix, médaillée olympique, de baisser 70% de son salaire en raison de sa grossesse. Pénaliser une femme parce qu'enceinte et dans le même temps mettre en avant une femme transgenre : le danger d'invisibilisation des femmes est bien réel.

L'accès aux sports selon sa catégorie sexuelle conditionne également l'accès aux espaces d'intimité, douches, sanitaires, vestiaires. Il est fréquent, dans le monde du sport, qu'un certain nombre de ces espaces soient collectifs (douches et vestiaires notamment).

Il est essentiel pour honorer le respect de l'intimité des femmes, ainsi que leur sécurité ou même leur sentiment de sécurité que l'accès à ces espaces soient conditionnés par le sexe biologique et non par l'identité de genre. De trop nombreuses femmes se plaignent de voir des hommes biologiques, disposant de leur appareil génital de naissance, obtenir l'accès à ces espaces du fait d'une identité de genre féminine. Cela ruine les mesures de protection des femmes

Nos associations alertent donc sur l'urgence à sauvegarder la binarité des sexes et à réserver les catégories féminines de sport aux femmes. En effet, éradiquer la réalité biologique du sexe attaque en réalité les femmes en les privant de leur dignité, de leur sécurité et de leur bien-être.

Nous soutenons que toutes les personnes doivent pouvoir avoir accès aux sports et aux compétitions sportives, et qu'en particulier les personnes trans doivent pouvoir y accéder. Mais cela ne peut se faire au détriment des femmes, et le monde du sport doit réfléchir à la création de catégories sportives spécifiques dédiées aux personnes trans ou à la création de

⁶ <https://www.thetimes.co.uk/article/the-rules-on-trans-athletes-reward-cheats-and-punish-the-innocent-klrq6h3x>

catégories ouvertes avec inscription volontaire de manière à ne pas porter atteinte aux droits des femmes

Devant ces constatations, nous enjoignons le Haut-Commissaire de protéger les femmes dans l'exercice sportif en soulignant auprès des États Membres l'importance d'adopter des politiques prenant en compte les différences biologiques entre les hommes et les femmes afin de garantir à tous un univers sportif exempt de toute discrimination.